

Jouer carte sur table avec les citoyens

Berne, le 17 février 2017

Communiqué de presse

Jouer carte sur table avec les citoyens

Le PLR propose des solutions

Le groupe parlementaire libéral-radical veut assainir l'AVS, mais ne veut pas d'une AVS à deux vitesses, comme le PS l'exige avec son projet d'augmenter les rentes de 70 francs. Cette augmentation unilatérale, qui ne profiterait qu'aux nouveaux rentiers, ne ferait qu'aggraver les difficultés financières de la prévoyance vieillesse à moyen terme. Nous proposons cependant des solutions avec, par exemple, la suppression de la déduction de coordination dans la LPP. Cette mesure profitera notamment aux personnes qui travaillent à temps partiel.

L'augmentation de 70 francs des rentes AVS n'est pas une solution raisonnable, car elle mènera à une AVS à deux vitesses. De plus, les rentiers qui dépendent aujourd'hui des prestations complémentaires (PC) en supplément de leur rente AVS, perdraient le droit à celles-ci étant donné qu'elles seraient baissées en conséquent. Certains rentiers n'auraient plus droit aux PC et se retrouveraient donc avec moins d'argent qu'actuellement. Ajoutons encore que ces 70 francs seraient également versés à des rentiers, qui ne sont pas concernés par la baisse du taux de conversion, à savoir la génération transitoire. Ceci est une inégalité de traitement. Tous les rentiers ne toucheraient pas ces 70 francs et seuls les nouveaux rentiers profiteraient de ce cadeau empoisonné. Ceux qui touchent d'ores et déjà une rente seraient les perdants, car ils n'auraient que des frais supplémentaires. En effet, ces derniers seraient engendrés par l'augmentation de la TVA, afin de pouvoir financer la réforme, ce qui créerait une importante inégalité et qui irait à l'encontre du principe de base de l'AVS.

Des rentes plus élevées pour les personnes qui travaillent à temps partiel

Le groupe parlementaire libéral-radical tend la main pour une solution. Nous sommes prêts à répondre à la demande des partisans du modèle du Conseil des Etats en supprimant la déduction de coordination. Ainsi les personnes travaillant à temps partiel, et donc particulièrement les femmes, bénéficieront de rentes plus élevées et d'une meilleure couverture après leur départ à la retraite. Avec la suppression de la déduction de coordination, l'augmentation croissante du travail à temps partiel est prise en compte. En incluant cette demande de la gauche et des organisations de femmes dans notre proposition de compromis, nous contribuons à trouver une solution susceptible de réunir une majorité. De même, nous incluons dans notre exigence la réduction des cotisations sociales des travailleurs âgés, afin de ne pas entraver leurs chances sur le marché du travail (les employeurs devront payer des cotisations sociales moins élevées dans la prévoyance professionnelle). Le modèle de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) prévoit que les déductions salariales n'augmentent plus à partir de l'âge de 45 ans (13,5 % au lieu des 18 % actuels).

Un assainissement à long terme au lieu de vaines promesses

La compensation de la baisse du taux de conversion minimal peut parfaitement se faire au sein de la LPP, comme le prévoit le Conseil fédéral dans son message. L'augmentation de l'AVS n'est ni nécessaire ni raisonnable, si l'on considère le déficit de cette dernière. Cela permettrait également de régler, avec la réforme en cours, le financement des mesures de compensation, ce qui n'est pas le cas pour la proposition du Conseil des Etats. De plus, une telle compensation n'affecte pas davantage les finances fédérales (19,55 % des recettes AVS proviennent des caisses fédérales) et n'empiète donc pas d'autres postes. Elle renforce le contrat générationnel, car elle ne surcharge pas unilatéralement la jeune génération, ce qui est dans l'intérêt de tous, aussi du PS. Si le PS est prêt à s'asseoir avec nous autour de la table, nous pourrions trouver une réforme qui obtiendra un large soutien et qui renforcera véritablement l'AVS au lieu de l'affaiblir. Il ne sert à rien de jeter de la poudre aux yeux des citoyens.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Jouer carte sur table avec les citoyens

Contacts :

- › Ignazio Cassis, président groupe parlementaire libéral-radical, 079 318 20 30
 - › Thomas Hefti, vice-président groupe parlementaire libéral-radical, 079 443 10 10
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Arnaud Bonvin, porte-parole romand, 079 277 71 23
-

Le PLR est le garant du modèle à succès suisse depuis 1848. Grâce à nos compétences économiques, nous assurons à la Suisse des conditions-cadre optimales, afin de préserver les emplois et d'en créer davantage. Nous nous engageons également pour les accords bilatéraux, mais refusons toute adhésion à l'Union européenne.